

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, tenue le mardi 9 décembre 2008 à 18 h 30 à la salle Dessau du Centre culturel et communautaire Thérèse-De Blainville, 120, boulevard du Séminaire, Sainte-Thérèse.

PRÉSENCES

Étaient présents : Mmes Josée Bastien, Sandra East, Paule Fortier, Lise Landry, Guylaine Richer et M. Pierre Bertrand, tous commissaires formant quorum, ainsi que Mmes Karine Lefrançois et Elisa Rietzschel, commissaires-parents.

MM. Jean-François Lachance, dir. gén., Yves Marcotte, dir. serv. aff. corp. et comm., Mmes Marie-France Boyer, dir. gén. adj. et Lyson Dompierre, dir. adj. serv. org. scol., MM. Richard Chaurest, dir. gén. adj., Yvon Truchon, dir. gén. adj., Denis Riopel, dir. serv. ress mat., Dominique Robert, dir. serv. org. scol. et Jonathan Desjardins Mallette, secr. gén. adj. par int., ainsi que M. Jean Paquette, commissaire.

OUVERTURE

Les commissaires présents forment quorum sous la présidence de Mme Guylaine Richer, présidente.

Il est 18 h 30.

PROCÈS-VERBAL

Résolution n° CE-081209-2129

Il est proposé par Mme Sandra East

D'ADOPTER tel quel le procès-verbal de la séance du 11 novembre 2008.

Adopté

ORDRE DU JOUR

Résolution n° CE-081209-2130

Il est proposé par Mme Karine Lefrançois

D'ADOPTER tel quel le projet d'ordre du jour, lequel comprend les sujets suivants, en plus des points statutaires :

4. Expulsions du transport scolaire; (huis clos)
5. Probation de gestionnaire;
6. Renouvellement des contrats des transporteurs de berlines - mandat de négociation;
7. Mise à jour du répertoire des firmes professionnelles en architecture et en ingénierie;

8. Nomination de professionnels :
- 8.1 Projet de réaménagement – Centre de formation professionnelle, l'Émergence;
 - 8.2 Projet de sécurité, de réfection des blocs sanitaires et de réfection de la maçonnerie - école Alpha;

Adopté

HUIS CLOS

Résolution n° CE-081209-2131

Il est proposé par Mme Sandra East

DE SIÉGER temporairement à huis clos.

Adopté

Il est 18 h 35.

Mme Lise Landry occupe son siège à 18 h 35.

Mme Paule Fortier occupe son siège à 18 h 40.

SÉANCE PUBLIQUE

Résolution n° CE-081209-2132

Il est proposé par Mme Sandra East

DE REPRENDRE les délibérations en séance publique.

Adopté

Il est 19 h 5.

Mme Karine Lefrançois quitte son siège à 19 h 5.

EXPULSION DU TRANSPORT SCOLAIRE

Résolution n° CE-081209-2133

ATTENDU la politique du transport scolaire adoptée par le conseil des commissaires (rés. n° CC-990609-351) et amendée le 27 mai 2008 (rés. n° CC-080527-2893);

ATTENDU le cadre de gestion du transport scolaire adopté par la direction générale;

ATTENDU l'article 11.1 du cadre de gestion qui détermine les mesures disciplinaires en cas d'infraction à son règlement;

ATTENDU l'article 11.1 du cadre de gestion qui prévoit qu'un élève est passible de suspension définitive lorsqu'il y a un 5^e avis disciplinaire;

ATTENDU que le conseil des commissaires a délégué au comité exécutif le pouvoir de retirer de façon définitive à un élève le privilège d'être transporté (rés. n° CC-991110-497);

ATTENDU les éléments recueillis par le comité exécutif;

Il est proposé par Mme Josée Bastien

DE SUSPENDRE le droit au transport de l'élève (nom) jusqu'au 19 décembre 2008;

DE RÉINTÉGRER l'élève le 5 janvier 2009 avec une feuille de route qui sera utilisée par la conductrice de l'autobus et l'école;

DE RETIRER, advenant une récidive de sa part, le droit au transport à cet élève jusqu'à la fin de l'année scolaire 2008-2009.

Adopté

EXPULSION DU TRANSPORT SCOLAIRE

Résolution n° CE-081209-2134

ATTENDU la politique du transport scolaire adoptée par le conseil des commissaires (rés. n° CC-990609-351) et amendée le 27 mai 2008 (rés. n° CC-080527-2893);

ATTENDU le cadre de gestion du transport scolaire adopté par la direction générale;

ATTENDU l'article 11.1 du cadre de gestion qui détermine les mesures disciplinaires en cas d'infraction à son règlement;

ATTENDU l'article 11.1 du cadre de gestion qui prévoit qu'un élève est passible de suspension définitive lorsqu'il y a un 5^e avis disciplinaire;

ATTENDU que le conseil des commissaires a délégué au comité exécutif le pouvoir de retirer de façon définitive à un élève le privilège d'être transporté (rés. n° CC-991110-497);

ATTENDU les éléments recueillis par le comité exécutif;

Il est proposé par Mme Sandra East

DE SUSPENDRE le droit au transport de l'élève (nom) jusqu'à la fin de l'année scolaire 2008-2009.

Adopté

PROBATION DE GESTIONNAIRE

La direction générale dépose son rapport sur la probation d'une gestionnaire. Elle indique que Mme Lyson Dompierre, directrice adjointe à la direction du Service de l'organisation scolaire, a accompli cette étape avec succès.

RENOUVELLEMENT DES CONTRATS DES TRANSPORTEURS DE BERLINES – MANDAT DE NÉGOCIATION

Résolution n° CE-081209-2135

ATTENDU que la commission scolaire doit procéder au renouvellement de ses contrats de transport par berlines;

ATTENDU la satisfaction de la commission scolaire face aux services rendus à ce jour par les transporteurs scolaires actuels;

Il est proposé par Mme Josée Bastien

D'AUTORISER la direction générale à entreprendre une négociation de gré à gré avec les transporteurs actuellement sous contrat et de faire rapport au comité exécutif pour approbation des contrats.

Adopté

MISE À JOUR DU RÉPERTOIRE DES FIRMES PROFESSIONNELLES

Résolution n° CE-081209-2136

ATTENDU l'article 3.2.2 de la politique d'approvisionnement de biens et de services (RM-01);

Il est proposé par M. Pierre Bertrand

DE PROCÉDER à la mise à jour du répertoire des firmes professionnelles en architecture et en ingénierie de la commission scolaire, en apportant la modification suivante :

À la partie II du répertoire (ingénierie)

Retirer la firme Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés inc. de la section « *Hors territoire de la Commission scolaire* » et l'inscrire dans la section « *Territoire de la Commission scolaire* ».

Adopté

PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE, L'ÉMERGENCE

Résolution n° CE-081209-2137

ATTENDU qu'il y a lieu d'effectuer des travaux de réaménagement au Centre de formation professionnelle, l'Émergence;

ATTENDU que le projet est évalué à 750 000 \$;

ATTENDU que la commission scolaire doit retenir les services de firmes professionnelles en architecture et en ingénierie pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux;

Il est proposé par Mme Paule Fortier

DE RETENIR les firmes professionnelles suivantes pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de réaménagement au Centre de formation professionnelle, l'Émergence :

En architecture

- François Grenon, architecte

En ingénierie

- Ingémel Experts-Conseils inc.

D'AUTORISER le directeur général à signer un bon de commande selon les balises du projet de loi n° 17 « Loi sur les contrats des organismes publics ».

Adopté

Mme Karine Lefrançois occupe son siège à 19 h 15.

Mme Elisa Rietzschel quitte son siège à 19 h 15.

PROJET DE SÉCURITÉ, DE RÉFECTION DES BLOCS SANITAIRES ET DE RÉFECTION DE LA MAÇONNERIE – ÉCOLE ALPHA

Résolution n° CE-081209-2138

ATTENDU qu'il y a lieu d'effectuer des travaux de sécurité (phase 2), de réfection des blocs sanitaires et de réfection de la maçonnerie à l'école Alpha;

ATTENDU que le projet est évalué à 1 300 000 \$;

ATTENDU que la commission scolaire doit retenir les services de firmes professionnelles en architecture et en ingénierie pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux;

Il est proposé par Mme Sandra East

DE RETENIR les firmes professionnelles suivantes pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de sécurité (phase 2), de réfection des blocs sanitaires et de réfection de la maçonnerie à l'école Alpha, le tout sous réserve de l'approbation des projets par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre des mesures 50690 « Maintien des bâtiments » et 50710 « Résorption du déficit d'entretien » :

En architecture

- Bouré Therrien Architectes

En ingénierie

- Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés

D'AUTORISER le directeur général à signer un bon de commande selon les balises du projet de loi n° 17 « Loi sur les contrats des organismes publics ».

Adopté

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution n° CE-081209-2139

Il est proposé par Mme Karine Lefrançois

DE LEVER la séance.

Adopté

Il est 19 h 20

Guylaine Richer, présidente

Yves Marcotte, secrétaire général